

RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: HINGE
Type de produit	: Pesticide.
Code du produit	: 1000791

1.2. Autres moyens d'identification

Synonymes	: Rimsulfuron 25 SG / Rimsulfuron 250 SG
No D'HOMOLOGATION	: Health Canada PMRA Reg. No. 34352 (PCP Act)

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide
Restrictions d'emploi	: Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquette constitue une violation de la loi fédérale.

1.4. Données relative au fournisseur

Albaugh, LLC (Canada)
1525 NE 3th Street 1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
T 800-247-8013
ContactUS@albaughllc.com - albaughllc.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: For Chemical Emergency Spill, Leak, Fire, Exposure, or Accident: • Call CHEMTREC Day or Night within USA and Canada: 1-800-424-9300, Outside USA and Canada: +1 703-741-5970 (collect calls accepted)
	For Medical Emergencies Only: • Call Albaugh LLC Day or Night within USA and Canada: 1-888-347-6732 24 hours a day, 7 days a week

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (par inhalation:poussière,brouillard), Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2	H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H332 - Nocif par inhalation
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
RIMSULFURON (Substance active (Biocide))	N-[[[4,6-dimethoxy-2-pyrimidinyl]amino]carbonyl]-3-(ethylsulfonyl)-2-pyridinesulfonamide	N° CAS: 122931-48-0	22,397 – 26	Tox. Aiguë 4 (Par contact cutané), H312 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Call a poison center or a doctor if you feel unwell.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Call a poison center or a doctor if you feel unwell.

Premiers soins général : Call a poison center or a doctor if you feel unwell.

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

Self protection of the first-aider : First aid workers will be equipped with suitable personal protective equipment.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact avec un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

RUBRIQUE 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide
Apparence : Grains.
Couleur : tanné
Odeur : Aromatic odour
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 6,6

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,467 Tap
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Not oxidising.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: None under recommended storage and handling conditions (see section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.
Hardening time:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

HINGE	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4,41 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
RIMSULFURON (122931-48-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 orale	> 5000 mg/kg Mouse
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

RIMSULFURON (122931-48-0)

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 7,5 mg/l/4h
ETA CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6,6
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6,6
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

RIMSULFURON (122931-48-0)

NOAEL (animal/femelle, F0/P)	165 mg/kg
NOAEL (animal/femelle, F1)	264 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

HINGE

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

RIMSULFURON (122931-48-0)

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières peuvent occasionner une irritation dans les plis de la peau ou par contact avec un vêtement serré.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradation

HINGE

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

RIMSULFURON (122931-48-0)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RIMSULFURON (122931-48-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,288
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

RUBRIQUE 13 Données sur l'élimination

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.



Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

TDG	DOT	IMDG	IATA
L'expédition terrestre sous DOT/TDG n'est pas réglementée; cependant, elle peut être effectuée conformément à la classification des dangers applicable afin de faciliter le transport multimodal impliquant ICAO (IATA) ou IMO.			
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	Non réglementé	UN3077	UN3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Rimsulfuron)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Rimsulfuron)
Description document de transport			
Non réglementé	Non réglementé	UN UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Rimsulfuron), 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN UN3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Rimsulfuron), 9, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	9	9
Non réglementé	Non réglementé		

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
L'expédition terrestre sous DOT/TDG n'est pas réglementée; cependant, elle peut être effectuée conformément à la classification des dangers applicable afin de faciliter le transport multimodal impliquant ICAO (IATA) ou IMO.			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	III	III
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TDG

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 375, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG) : 5 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : LP02, P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3
Instructions pour citernes (IMDG) : BK1, BK2, BK3, T1
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement) : S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW23

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y956
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 400kg
Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197, A215
Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

HINGE

Fiche de données de sécurité

according to the Hazardous Products Regulation (WHMIS 2015)

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

RIMSULFURON (122931-48-0)

Non listé dans la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

RIMSULFURON (122931-48-0)

Not listed on the United States TSCA (Toxic Substances Control Act) inventory
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

RUBRIQUE 16 Autres informations

Date d'émission : 03/11/2026

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H312	Nocif par contact cutané
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS CA-ALBAUGH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit